

MAIRIE DE
SAINTE-EUPHÉMIE



CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 18.06.2019

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Christine ABDILLA, Agnès BOCQUEL, Irène CHINOUNE, Aurélie VARRIER, Sylvie PERMEZEL, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Thierry LABRUYERE, Daniel DELAGNEAU, Éric URIDAT.

Frédéric BRU a donné pouvoir à Aurélie VARRIER
Emmanuel GENIQUET a donné pouvoir à Éric URIDAT
Christophe MOYNE a donné pouvoir à Daniel DELAGNEAU
Philippe MOREL a donné pouvoir à Thierry LABRUYERE
Christine NAVARRO a donné pouvoir à Gilles LEMOINE
Franck BERNARD a donné pouvoir à Didier ALBAN

Dominique GUINET absente.

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 14.05.2019.

Point sur l'exécuté budgétaire à la mi-juin 2019.

Délibérations :

- Approbation du plan de financement d'aménagement de la RD28.
- Choix de la composition du Conseil Communautaire de la CCDSV. (Communauté de Communes Dombes Saône Vallée) après le renouvellement de 2020.
- Echange de parcelles entre les conjoints Permezal, Monsieur Alain NUGUET et la commune autour de la Tour du Boujard.

Informations sur le PLU Intercommunal. (Délibération de la CCDSV du 27 mai 2019)

Point sur la rentrée scolaire

Compte rendu de commissions et syndicats

Composition du tableau pour les élections européennes du 26 mai 2019

Question diverse : tarification de l'eau par Suez et par la communauté de communes

Informations

Le compte rendu de la séance du 14/05/2019 est approuvé à l'unanimité.

Point sur l'exécuté budgétaire à la mi-juin 2019 :

Gilles LEMOINE présente l'exécuté budgétaire à la mi-juin. Anny SANLAVILLE et Didier ALBAN arrivent pendant ce point.

Les dépenses de fonctionnement réalisées représentent 35,7% du budget voté, parallèlement aux recettes de fonctionnement votées qui sont reçues à 33,1% du budget. Globalement pas d'inquiétude majeure. A noter principalement que le budget prévu pour les dépenses de combustible risque d'être dépassé.

Nous attendons un retour de Calad'Etudes pour le cimetière à la fin juin. La voiture de service a été commandée.

Le remboursement des frais engagés, étude acoustique, pour le problème du bruit excessif de la pompe à chaleur (1620 euros) est sollicité dans le cadre de la prise en charge par les assurances de la maîtrise d'œuvre. Pour les investissements le poste important est l'emprunt contracté auprès de l'AFL qui est budgété pour la somme de 300 000 euros qui sera remboursé à l'automne et qui permet d'avoir un volant de sécurité, sachant que les dotations et subventions prévues ne sont réglées que dans le dernier trimestre de l'année.

I - Approbation du plan de Financement et d'Aménagement de la RD28.

Mme le maire rappelle que dans le vote du budget 2019, une enveloppe concerne des travaux d'aménagements aux entrées Nord et Sud du village sur la route d'ARS.

En effet, Didier Alban explique qu'afin de compléter les travaux de sécurisation des usagers de la route d'ARS dans le centre village, (8500 véhicules/jour) il est prévu d'ici 2020 l'installation de coussins berlinois. Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'élaborer un plan de financement et que ce plan soit acté par le conseil municipal, acte nécessaire pour réaliser le dossier de demande de réserve de subvention pour 2019-2020. En effet, L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des **amendes de police** relatives à la circulation routière. Cette subvention s'élève à 3272 euros et permettrait de financer une partie des 26 720 euros nécessaires pour réaliser ces travaux.

Thierry LABRUYERE estime que la sécurité passe après la fête puisqu'on a pu réaliser avec le budget de la commune l'extension du bâtiment de la buvette. La discussion porte aussi sur la non-efficacité de feux tricolores qui reporte le trafic à des endroits qui deviennent alors encore plus dangereux. (Avis défavorable du département).

Le conseil approuve ce plan de financement à 13 voix pour, 1 abstention, 4 voix contre.

II - Choix de la composition du Conseil Communautaire de la CCDSV après le renouvellement de 2020

Pour éviter une future représentation d'office des 19 communes au sein de la communauté de communes par l'état, il nous est possible de choisir quelle représentation nous semble la plus judicieuse : le nombre de conseillers communautaires est fonction de la taille de la commune. La représentation d'office/ de droit commun, comprendrait seulement 36 conseillers communautaires, contre 37 actuellement.

Emmanuel Geniquet, par la voix d'Éric Uridat, souhaite choisir le cas 12 élaboré par le bureau de la communauté de communes qui donnerait moins de poids aux communes plus peuplées et qui garderait à 37 le nombre de conseillers communautaires. Anny Sanlaville, quant à elle, pense qu'il est plus judicieux de se diriger vers le choix 23 qui porte le nombre de conseillers communautaires à 45 (même nombre qu'en 2014). Cette option permet à toutes les communes comprises entre 1000 et 2 500 habitants d'avoir 2 conseillers communautaires. En dessous de 1000 habitants, les communes restent à 1 conseiller. Trévoux aurait 8 conseillers, Reyrieux 5 conseillers et Massieux 3 conseillers. Le choix 23, du fait du nombre plus élevé de conseillers répartit le poids des conseillers petites communes/grosses communes. Cette option établit une représentation d'un conseiller communautaire par tranche de 1000 Habitants environ.

Le conseil valide le choix 23 présenté dans le tableau ci-dessous, par 13 voix pour et 5 voix contre.

Communes	Nb délégués Accord local
TREVOUX	8
REYRIEUX	5
MASSIEUX	3
FRANS	2
FAREINS	2
ST DIDIER DE FORMANS	2
MISERIEUX	2
AMBERIEUX EN DOMBES	2
STE EUPHEMIE	2
CIVRIEUX	2
VILLENEUVE	2
ST BERNARD	2
ARS SUR FORMANS	2
SAVIGNEUX	2
PARCIEUX	2
TOUSSIEUX	2
BEAUREGARD	1
ST JEAN DE THURIGNEUX	1
RANCE	1
TOTAL	45

III - Echange de parcelles entre les consorts Permezel, Mr Alain NUGUET et la commune autour de la TOUR du Boujard

Sylvie Permezel demande de ne pas participer au vote, mais elle accepte d'être la secrétaire de ce qui se dit.

En introduction, Mme le maire lit le compte rendu du conseil municipal de mai 2018 concernant la présentation du projet de Mr Alain Nuguet quant à la rénovation de la Tour. Les contacts avec Mr Nuguet se déroulent selon l'avis donné par la majorité du conseil municipal. Plusieurs réunions ont eu lieu sur le bornage et la possibilité d'échanges de parcelles. 7 ou 8 personnes veulent s'impliquer dans l'entretien du patrimoine (vignes, animation...) en créant une association.

Pour rappel cette tour est enclavée et nécessite donc un désenclavement (cf. : CR conseil du 29/05/2018) pour permettre l'accès à la future propriété Nuguet.

Monsieur Alain Nuguet achète 750 m² à la famille Paturel et 299 m² à la famille Sebban pour le chemin d'accès. Il achète 42m² pour la Tour et 871 m² pour la parcelle autour de la tour à l'indivision Permezel Olivier.

La commune échange avec l'Indivision Paul et François Permezel une parcelle située contre le futur cimetière d'une superficie agricole de 4 538 m² contre une parcelle de 468 m² actuellement propriété de la commune qui deviendrait une partie du chemin de liaison et contre une parcelle de 1367 m² et une parcelle de 2 703 m², également propriété de la commune qui serait aussi une partie du chemin de liaison. Ces parcelles sont cultivées.

Enfin, la commune échange avec Mr Alain Nuguet une superficie de 1 049 m² correspondant à une partie du chemin d'accès contre une parcelle de 2 703 m².

Irène Chinoune évoque le problème de l'entretien futur du chemin d'accès.

Après délibération, le conseil valide ces échanges avec 5 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour ces échanges de terre. Ci-joint le plan des parcelles échangées.

Agnès Bocquel quitte la séance du conseil.

PLU Intercommunal. (Délibération de la CCDSV du 27 mai 2019)

Mme le maire informe les élus que les conseillers communautaires se sont prononcés le 27 mai 2019 à une courte majorité **POUR** le transfert de la compétence PLU des communes à la communauté de communes (PLU I). Ce transfert, pour être réalisé, doit être validé par les communes. Anny SANLAVILLE rappelle qu'un PLU à l'échelle d'une commune coûte environ 50 000 euros, et qu'au-delà de l'aspect « économie d'échelle » possible, il y a un grand intérêt à construire une politique d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale. La commune de Sainte Euphémie a effectué deux modifications du PLU sur les dernières années mais n'a pas refait son PLU dans son ensemble. Mme le maire demande si nous souhaitons revoter sur ce sujet au prochain conseil sachant que nous avons déjà voté pour le transfert de compétence en 2017. En effet la CCDSV doit avoir une absence de minorité de blocage des communes pour rendre effective ce transfert. En 2017, le transfert n'avait pu se faire du fait d'une minorité de blocage. A l'exception d'Emmanuel Geniquet qui aurait souhaité revoter, les autres membres du conseil ne souhaitent pas revoter au prochain conseil. La délibération de 2017 est donc confirmée.

Point sur la rentrée scolaire

Mme le maire donne ensuite la parole à Marie Thérèse Rigaudier, adjointe aux affaires scolaires : Une fermeture de classe est actée et nous aurons donc 6 classes à la rentrée 2019, sachant que la classe de CM2 comportait 34 enfants et que nous avons aussi 11 départs. Pour l'instant, nous avons 16 PS, 15 MS, 15 GS, 30 CP, 20 CE1, 10 CE2, 25 CM1 et 16 CM2, soit 147 enfants.

Madame Teyssonnière, dernière arrivée au sein de l'école Antonin Rolland, partira donc et madame Turpaud a obtenu sa mutation.

Mme Rigaudier souligne que le temps méridien est très difficile à gérer : 3 enfants en ont été exclus provisoirement du fait de leur incivilité.

COMPTE RENDU des COMMISSIONS et SYNDICATS :

Commission Communication

Aurélien Varrier, adjointe à la communication informe que la gazette est en cours de réalisation avec une parution prévue en juillet. Elle comprendra entre autres une information sur le réseau Saônibus. Nous avons donc maintenant 1 ligne qui nous permet de rejoindre les Echets et une ligne qui nous permet de rejoindre Saint Germain au Mont d'Or.

SMICTOM

Sylvie Permezel, représentant la commune au SMICTOM, fait le compte rendu de la dernière réunion des membres du syndicat : 2 représentants de VEOLIA sont venus présenter leurs excuses pour la mauvaise gestion du vidage des bennes depuis quelque temps. Le chauffeur a effectué une fausse manœuvre avec sa grue qui a été rendue inutilisable. Ce camion très sophistiqué avait un système de compactage des emballages et il n'y avait pas d'autre camion compacteur et le délai pour en obtenir un autre est de 3 mois. Il a été remplacé provisoirement par des camions ordinaires qui malgré une rotation plus régulière n'arrivaient pas à subvenir aux besoins. Cela va être prochainement résolu.

D'autre part les bennes tulipes de notre commune ont un défaut de fabrication et 40 colonnes sur les 200 remplacées sont défectueuses et elles ne se vident pas correctement. Elles vont être remplacées.

40 personnes sont venues pour la collecte d'amiante et 10.5 tonnes d'amiante ont été collectées. Une deuxième journée est organisée le 18/10, toujours avec une inscription administrative au SMICTOM (adresse modifiée) qui donnera les informations pour la bonne réalisation de cette collecte.

Question diverse

Q1 : l'augmentation du tarif de l'eau et de l'assainissement :

Beaucoup d'administrés et de conseillers constatent une très forte augmentation de leur facture d'eau depuis le rachat de la Nantaise des eaux par Suez. La facture comprend une part importante versée à la communauté de communes. Anny Sanlaville explique que la politique d'assainissement avait été « laissée de côté » et qu'il faut maintenant rattraper le retard. De plus des normes de plus en plus sévères aggravent ces coûts.

INFORMATIONS

I 1 : Didier Alban, 1^{er} adjoint aux travaux informe que des travaux sur le réseau d'assainissement vont avoir lieu cet automne pendant 3 mois sur Sainte Euphémie, dont 2 mois sur une partie de la rue de la Mairie qui sera interdite à la circulation.

I 2 : Mme le maire informe les membres du conseil que nous l'avions autorisée à ester en justice au cas où ce soit nécessaire par rapport à un permis de construire accordé et contesté. C'est maintenant une certitude. Le recours a été formulé en contentieux auprès du tribunal administratif.

Séance levée à 23h35.

Prochain conseil le mardi 9 juillet 2019 à 19h30.